

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 novembre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Jean-Jacques POLITANO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Christine CAPDEVILLE représentée par André JULLIEN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Gaby CHARROUX représenté par Henri CAMBESSEDES - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Dany LAMY - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Jacky GERARD représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marie-Claude MICHEL - Marie-Louise LOTA représentée par Marie-France DROPY-OURET - Laurence LUCCIONI représentée par Michèle EMERY - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Jeanne MARTI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Catherine PILA - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-Louis CANAL - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSÈS - Muriel PRISCO représentée par Pascale MORBELLI - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Laure-Agnès CARADEC - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Nathalie FEDI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sylvaine DI CARO - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Josette VENTRE représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Laurent COMAS - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Michel MILLE - Chrystiane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard JACQUIER représenté à 14h47 par Patrick PAPPALLARDO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée à 15h15 par Michel ROUX - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 15h20 par Jean MONTAGNAC - CASELLI Eugène représenté à 16h00 par Rolland CAZZOLA.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard MARTY à 14h47 - Antoine MAGGIO à 15h00 - Elisabeth PHILIPPE à 15h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 15h15 - Stéphane MARI à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h15 - Maryse RODDE à 15h15 - Nadia BOULAINSEUR à 15h15 - Samia GHALI à 15h15 - Frédéric VIGOUROUX à 15h20 - Jean HETSCH à 15h30 - Richard MALLIÉ à 15h34 - Patrick PADOVANI à 15h35 - Serge PEROTTINO à 15h45 - Eliane ISIDORE à 16h00 - Sabine BERNASCONI à 16h00 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h00 - Didier PARAKIAN à 16h00 - Jean LOUIS CANAL à 16h00 - Jocelyne TRANI à 16h00 - Claude VALETTE à 16h00 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Yves MESNARD à 16h00 - Patrick PIN à 16h00 - André JULLIEN à 16h05 - Jacques BESNAÏNOU à 16h08 - Michel LAN à 16h10 - Marie MUSTACHIA à 16h10 - Pascal MONTECOT à 16h15 - Sophie AMARANTINIS à 16h15 - François BERNARDINI à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 006-7161/19/CM

**■ Présentation du rapport annuel d'activités 2018 du délégataire de Service Public
Aréna du Pays d'Aix
MET 19/12722/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

1. Rappel du cadre juridique et des réalisations

Par délibération du 18 mai 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a attribué au candidat Lagardère Sport, la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation aux frais et risques de ce dernier de l'Aréna du Pays d'Aix. D'une durée de 7 ans, ce contrat a pour objet l'exploitation d'un équipement multifonctionnel. Il est prévu contractuellement que le délégataire accueille le club du PAUC Handball comme résident au sein de l'Aréna. L'exécution du contrat est confiée à la société dédiée LAGARDERE ARENA 13 (LA13), issue du groupe Lagardère Sports. Le contrat a été signé et mis en œuvre à compté du 5 juillet 2017.

Les critères de choix du délégataire portaient sur trois points :

- la qualité et la cohérence du projet d'exploitation,
- la qualité et la cohérence de l'exploitation technique de l'ouvrage,
- la cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et du montant des contributions publiques sollicitées.

Pour la réalisation de ce contrat, il est prévu que la Métropole compense à hauteur de 4.050.000 euros la contrainte de service public imposée au délégataire, à savoir principalement l'accueil du club de handball comme résident, la participation à la mission de conception / réalisation et de suivi des périodes de garantie. Cette somme est valorisée sur la durée du contrat à hauteur de 750.000 euros en 2017, de 525.000 euros en année pleine (2018 à 2023) et de 150.000 euros en 2024, pour les 6 derniers mois d'exécution du contrat.

En outre, afin que l'équipement de l'Aréna réponde au projet d'exploitation développé par le futur lauréat, il a été décidé de ne pas l'équiper en mobilier a priori, mais de subventionner le projet d'équipement du délégataire. Ainsi, une subvention de 1.798.502,84 euros pour la réalisation de cet investissement a été versée au délégataire en 2017.

Pour sa part, le délégataire versera une redevance fixe d'occupation domaniale à la Métropole pour un montant de 3.510.000 euros sur la durée du contrat, soit 135.000 euros pour les années 2017 et 2024 et 540.000 euros en année pleine (2018 à 2023).

Une redevance variable est également prévue au contrat. Elle est égale à :

- 10 % du résultat du résultat annuel avant impôt du délégataire compris entre 100.000 euros et 500.000 euros ;
- 15 % du résultat du résultat annuel avant impôt du délégataire compris entre 500.000 euros et 750.000 euros ;
- 20 % du résultat du résultat annuel avant impôt au-delà de 750.000 euros.

2. L'activité 2018 de la DSP (rapport en annexe)

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 novembre 2019

2018 est la première année complète de fonctionnement de l'Aréna. Néanmoins, la programmation de ce type de salle se faisant d'une année sur l'autre au minimum, un optimum de fonctionnement n'était envisagé qu'en fin d'année 2018. Cette prévision s'est confirmée et ce fut effectivement lors du dernier trimestre que l'Aréna a accueilli des artistes de renommée internationale (Julien Clerc, MC Solar, Vald, Calogero) après avoir accueilli Florent Pagny en début d'année.

Sportivement, en plus du PAUC Handball, 4 équipes de France (Fustal, handball, volley-ball et tennis féminines) ont évolué dans l'Aréna au cours de l'année.

2.1. Le compte rendu technique

Suivi patrimonial :

LA13 a procédé à l'ensemble de son programme d'investissement et a également procédé à des aménagements permettant de mieux répondre notamment aux attentes des artistes.

Des aménagements et investissements ont également été réalisés afin d'optimiser le temps entre deux événements et donc de permettre d'augmenter le nombre de programmations.

Suivi d'exploitation :

Les obligations mises à la charge du délégataire dans le contrat de DSP, à savoir, la fourniture de l'état des effectifs, les obligations en matière de sécurité, la transmission des contrats souscrits, sont respectées pour la partie exploitation.

LA13 a également procédé à l'ensemble des contrôles réglementaires en lien avec le type de l'équipement.

Aucun incident de fonctionnement majeur n'est signalé. A noter que LA13 poursuit sa participation active au suivi de la garantie parfait achèvement de l'ouvrage (117 signalements en 2018).

Exécutions quantitatives du service :

71 événements ont été organisés dans l'Aréna en 2018, soit 114 jours d'occupation, 157 863 visiteurs accueillis.

Type d'événements	Prévu offre Lagardère (par an)	Réalisé 2018	Différence
Matches PAUCH	20 à 23	16	-4 à -7
Spectacles	30	10	-20
Evénements sportifs	10	5	-5
Evénements corporate et autres	7	39	+32
Spectateurs accueillis	248 500	157 863	-90 637

La lecture du tableau ci-dessus indique que le délégataire a modifié en 2018 son modèle économique, privilégiant des « événements corporate » à faible affluence, à des spectacles de tout ordre qui concourent davantage au rayonnement de la salle. Ce positionnement peut s'expliquer par la difficulté pour le délégataire de programmer des événements en 2018 au regard de sa désignation tardive. L'évolution de la programmation 2019 confirmera une tendance conjoncturelle ou structurelle.

2.2. Le compte rendu financier

Sur le plan financier, les produits sont valorisés à hauteur de 3.799.109 euros dont 22 % sont constitués par la compensation pour contrainte de service public versée par la Métropole.

Les charges d'exploitation pour leur part sont égales à 3.846.924 euros.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 novembre 2019

L'excédent brut d'exploitation s'élève à – 77.815 euros.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à – 324.826 euros.

Le résultat net est de - 320.607 euros pour l'exercice 2018.

2 .3. Analyse de la qualité du service et du respect des objectifs

L'essor de l'activité de l'Aréna se situe au dernier trimestre de 2018, soit un an après la remise de l'ouvrage.

L'éclectisme de la programmation a permis de satisfaire plusieurs publics que ce soit en matière de sport, de culture ou de salons.

3. Perspectives

LA13 indique que les effets de l'attribution tardive de cette DSP doivent s'atténuer en 2019. Ainsi la programmation sera davantage conforme avec les prévisions.

De plus, les travaux d'amélioration des couvertures Wifi et GSM doivent permettre d'améliorer l'expérience des spectateurs.

Le principal point de difficulté repose aujourd'hui sur le manque de places de stationnement à proximité directe de l'Aréna.

4. Commentaires sur le rapport

Ce premier rapport d'activité d'une année complète d'exploitation de l'Aréna demeure tronqué au regard de l'attribution tardive de la délégation de service public. En effet, LA13 étant désigné au second semestre 2017 n'a pu entreprendre les travaux de programmation de spectacles qu'à compter de ce moment. Sachant que les organisateurs anticipent généralement leur dates un an à l'avance, il était difficile de programmer avant la fin de 2018.

Néanmoins, le délégataire a œuvré afin de proposer un maximum de dates d'ouverture de l'Aréna en compensant le manque de spectacles par l'organisation de plusieurs événements d'entreprises. D'un point de vue technique, les éléments transmis par le délégataire permettent d'attester du respect des engagements contractuels.

Le principal point d'inquiétude porte sur le résultat financier de cet exercice (- 320.607 euros). L'augmentation des charges par rapport au compte d'exploitation prévisionnel (+21%) n'est pas compensé par l'augmentation des produits (+7,5%).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 relatif au rapport annuel du délégataire de Service Public Local ;

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 07 novembre 2019

- La délibération n°CSGE 001-2103/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017 relative au choix du délégataire ;
- Le contrat de concession signé entre la « Métropole Aix-Marseille-Provence » et la société Lagardère Aréna 13 notifié le 5 juillet 2017 ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 octobre 2019 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 17 octobre 2019.

**Où le rapport ci-dessus,
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article unique :

Est pris acte du rapport du délégataire 2018 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, produits au titre de la Délégation de Service Public pour l'exploitation aux frais et risques du délégataire de l'Aréna du Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS